

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 26/06/2018	Délibération n° 2018/25– p1/1
Objet : Autorisation donnée au Président de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat pour le renouvellement du SIGB	
Nomenclature de télétransmission : 7.5 – finances locales - subventions	

Nombre de membres L'an deux mille dix-huit,
 En exercice : 36 Le vingt six juin à vingt heures,
 Présents : 18
 Votants : 22 Le Comité syndical du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne, dûment
 Procurations : 4 convoqué le dix neuf juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, au quatre-vingt-douze
 boulevard de la Marne, sous la présidence de Monsieur Alain GUETROT, Maire-Adjoint de
 Saint-Maurice et Président du Syndicat.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Comité du Syndicat mixte du Secteur Central du Val-de-Marne en exercice,

Sont présents :

Marie CURIE, Joël PESSAQUE, Jean-Raphaël SESSA, Muguet NGOMBE, Stéphane CHAULIEU, Philippe FRANCINI, Régine LANGLOIS, Philippe FISCHER, Pierre BORNE, Christophe LINI, Corinne POIGNANT, Pierre JUNILLON, Henri PETTENI, Alain GUETROT, Jean-Daniel AMSLER, Anne-Marie BOURDINAUD, Christian FOSSEYEU, Claudia MARSIGLIO,

Sont représentés :

Sabine PATOUX a donné pouvoir à Jean-Daniel AMSLER
 Serge FRANCESCHI a donné pouvoir à Joel PESSAQUE
 Carole DRAI a donné pouvoir à Henri PETTENI
 Michel CLERGEOT a donné pouvoir à Claudia MARSIGLIO

Sont absents excusés :

Evelyne BAUMONT, Jacques DRIESCH, Richard DELLA MUSSIA, Emile JOSSELIN, Stephan SILVESTRE, Francis SELLAM, Romain BLONDEL, Sylvain AUBERT, Florence TORRECILLA, Philippe SAJHAU, Christophe IPPOLITO, Gilles MATHIEU, Benoit WOSSMER, Isabelle LAFON.

Le Comité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le marché à procédure adaptée en cours relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du système intégré de gestion des bibliothèques des adhérents d'INFOCOM'94 débouchant sur un marché à venir avec un prestataire,

Considérant qu'il appartient au Syndicat, dans un souci de bonne gestion, de rechercher les subventions concourant à financer les projets,

Considérant la possibilité offerte en matière de subvention par l'Etat, l'aide susceptible d'être sollicitée prenant place dans le dispositif intitulé « Concours particulier bibliothèques » institué au sein de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD),

Considérant la décision du Comité syndical d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation des projets faisant l'objet des demandes de subvention,

Après en avoir délibéré à la majorité
 (2 abstentions-Henri PETTENI et Carole DRAI- et 20 voix POUR)

Article 1 : autorise le Président à déposer auprès de la Préfecture du Val-de-Marne (agissant au nom de l'Etat) un dossier de demande de subvention pour l'opération précitée,

Article 2 : autorise le Président à signer tous les documents afférents à l'octroi de cette subvention.

CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 Fait à La Varenne, le 26 juin 2018



Le Président
 Alain GUETROT



ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE
 Transmission en Préfecture
 Le : 27 JUIN 2018
 Publié ou notifié
 Le : 28/06/2018
 Président et par Délégation
 Olivier FOUQUEAU
 Directeur Général des Services